



PHOTO BENOIT AQUIN POUR RECTO VERSO

Mme Jacline Piché fait partie de cette catégorie de travailleurs-ses, comptant maintenant pour près du tiers de la main-d'œuvre, auxquels une vie de labeur offre de biens maigres perspectives de sécurité sociale, pour eux-mêmes et leur famille : le régime public rétrécit comme peau de chagrin et les régimes privés sont trop pendieux.

trons obligent des employés-es à se convertir en travailleurs-ses autonomes. Cela les dispense des contributions sociales. Le conflit entre Métro-Richelieu et ses camionneurs, une saga judiciaire de cinq ans, a mis en relief cette tactique d'évitement de leurs responsabilités par les employeurs. La justice a tranché en 1997 en faveur des salariés-es. Cas extrême de faux travail autonome (travail dépendant), «le propriétaire d'un bar a essayé (sans succès) de définir une serveuse comme une employée autonome dont la tâche consistait à livrer des boissons qui avaient été sous-traitées, en échange de pourboires», rapportait Développement des ressources humaines Canada en 1997.

La bombe à retardement de la précarité

«Dans mon temps, une bonne *job* et un bon *boss*, c'était la norme. Tout le reste, c'était la grosse déprime», témoigne Richard Lessard, directeur de la santé publique de Montréal-centre. Ce *baby-boomer* s'étonne

de la capacité d'adaptation des travailleurs-ses, surtout jeunes, à la précarité.

«Au début des années 1990, avec la récession qui s'annonçait, on croyait que le chômage et le travail précaire auraient des impacts majeurs sur la santé publique», rapporte le Dr Lessard. «Honnêtement, on n'a pas été capables de mesurer une diminution de l'état de la santé publique.» Le gestionnaire de la santé avance une hypothèse : les 20-50 ans jouissent naturellement d'une bonne santé, peu importe leur emploi. Les problèmes apparaîtront plus tard, avec l'usure prématurée du corps et de l'esprit.

À court terme, le Dr Lessard croit que «s'il y a un impact du travail précaire, c'est sur la santé mentale» des personnes. L'instabilité et l'insatisfaction au travail provoquent des pathologies réversibles (stress, anxiété, dépression, détérioration des capacités intellectuelles) ou irréversibles (incapacité permanente sévère, maladie cardio-vasculaire, penchant suicidaire). Il cite l'*Enquête sociale et de santé 1998*, de Santé Québec, qui a déterminé qu'environ 20 % de la population de

15 ans et plus montrent un indice de détresse psychologique élevé. Cette proportion diminue avec l'âge, de 18 %, chez les 15-24 ans, à 11 %, chez les 65 ans et plus.

De reculs en réformes

Au cours des 20 dernières années, «il y a eu un mouvement général de compression du système de sécurité sociale, un recul de l'universalité et une récupération fiscale des prestations», analyse Pierre Issalys, professeur à la faculté de droit de l'Université Laval. «On a observé un certain effacement de l'idée de droit aux prestations, au profit d'une conception plus gestionnaire de la sécurité sociale», poursuit-il. «C'est le cas en particulier de la réinsertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale et de l'assurance-emploi. Le pouvoir discrétionnaire des fonctionnaires est [devenu] considérable.»

Mutilés, des programmes sociaux sont méconnaissables. En 1971, l'assurance-chômage couvrait 96 % des salariés-es et leur accordait des prestations équivalant à ▶